



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

*L'environnement
au quotidien*

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

DU 20 MAI 2022

Le Vendredi 20 MAI 2022 à 17 heures 30', Salle Polyvalente de COHADE, s'est réuni le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE sous la Présidence de Monsieur Pierre RAVEL, Président en exercice, avec l'ordre du jour suivant :

- Présentation du Rapport d'Activité pour 2021.
- Délibérations : Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets pour 2021 – Convention avec l'Eco-organisme CYCLEVIA pour soutien à la gestion des Huiles usagées – Rachat du parc de bacs pour la Collecte des Ordures Ménagères – Fixation du nombre de Représentants du Personnel au Comité Social Territorial et décision du recueil de l'avis des Représentants des Collectivités et Etablissements – Amortissements des immobilisations – Décisions modificatives n°2 – Convention entre le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE et le S.I.C.T.O.M. DES COUZES – Mise en place de la Protection Fonctionnelle pour un agent ayant subi une agression en date du 21 Avril 2022.

Assistait à cette réunion Monsieur Serge BATISSE Directeur du S.I.C.T.O.M. Etait excusé l'U.F.C. QUE CHOISIR d'ISSOIRE.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

- **AUZON COMMUNAUTE** : BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), NEGRE Gyaume (FRUGERES LES MINES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON).

- **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : BOUDOT Catherine (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), BON Patrice (JAVAUGUES), TEILHOL Michel (LAMOITHE), CHASSAIN Jérôme (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), COURTEIX Christelle (LORLANGES), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), HALFON André (TORSIAC), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUE).

- **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANAC LAFAYETTE), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), THOMAS Laëticia (DOMEYRAT), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), FRAISSE Raymond (MAZERAT AUROUZE), CHEVALIER Martine (MERCŒUR), CORDIER Pierre (PRADES), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), BON Bernard (SALZUIT), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

- **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : GONTHIER Emmanuel (ANTOINGT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), SAIGNIE Marius (GIGNAT), PILLON Stéphane (ISSOIRE), COUAVOUX René (LAMONTGIE), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), TOURRETTE Christophe (MADRIAT), LOUET Jeannick (MAREUGHEOL), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), ORLANDO Sébastien (PERRIER), CHOSSIÈRE Michel (SAINT BABEL), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), FANJUL José (SAINT REMY DE CHARGNAT), CATTIAUT Johan (VICHEL).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), PLANTADE Serge (LAPS), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

• **AUZON COMMUNAUTE** : FOURET Raymond (SAINTE FLORINE) - **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : NEYRIAL Clément (BRIOUDE) - **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BOMPARD Roland (CERZAT) - **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : SAUX Jonathan (LES PRADEAUX), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LIVET Bertrand (USSON) - **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : GRANGIER Régis (SALLEDES).

Le quorum étant atteint, Monsieur RAVEL Pierre, Président du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, ouvre la séance et fait approuver le Procès-Verbal de la séance du 18 MARS 2022. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Il désigne également une secrétaire de séance : Madame Catherine FROMAGE, Vice-Présidente du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

I – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Elimination des Déchets pour 2021 est présenté successivement à l'Assemblée Générale par Messieurs Pierre RAVEL et Serge BATISSE.

Ils précisent que ce document sera transmis, comme tous les ans, à toutes les Communes après avoir été visé par les services de la Préfecture et qu'il sera également en ligne sur le site internet du Syndicat.

Ils rappellent, par ailleurs, que tous les délégués du S.I.C.T.O.M. désirant être en possession de ce Rapport, peuvent se le procurer auprès de nos services.

Après discussion, les membres du Comité Syndical approuve à l'unanimité, le Rapport d'Activité 2021.

II - DELIBERATIONS

Convention avec l'Eco-organisme CYCLEVIA pour soutien à la gestion des Huiles usagées.

Monsieur Alain GARNIER, Vice-Président, informe l'Assemblée que les Huiles usagées relèvent depuis le 1^{er} Janvier 2022 de la Responsabilité Elargie du Producteur.

Il propose la signature d'une Convention d'une durée de 6 ans entre le SICTOM et l'Eco-organisme CYCLEVIA dans le but de transférer ses obligations d'enlèvement et de traitement moyennant une contribution financière.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité la signature de la Convention ayant pour but de soutenir la gestion des Huiles usagées.

Rachat du parc de bacs pour la Collecte des Ordures Ménagères.

Le Président, Monsieur Pierre RAVEL, rappelle que le marché pour la location-maintenance des bacs pour la collecte des Ordures Ménagères arrive à échéance le 30 Septembre 2022.

Le SICTOM, ne souhaitant pas renouveler son partenariat avec la Société SULO qui assurait ce service dans 11 Communes du territoire, propose de le prendre à sa charge en rachetant le parc de bac en place pour un montant de 96.000 € H.T.

L'Assemblée approuve, à l'unanimité, le rachat du Parc de Bacs et donne tout pouvoir au Président pour faire appliquer cette décision.

Fixation du nombre de Représentants du Personnel au Comité Social Territorial et décision du recueil de l'avis des Représentants des Collectivités et Etablissements.

Madame Catherine FROMAGE, Vice-Présidente, propose de fixer le nombre de représentants du Personnel (titulaires et suppléants) en vue de constituer le Comité Social Territorial. Il serait maintenu à 3 membres dans le but de conserver la parité avec les représentants du Syndicat.

L'Assemblée adopte, à l'unanimité, le nombre de 3 représentants du Personnel et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la délibération.

Amortissements des immobilisations.

Monsieur Alain GARNIER, Vice-Président, explique que suite au transfert de propriété des composteurs collectifs par le VALTOM au 1^{er} JUILLET 2022, le SICTOM doit intégrer ces biens à son actif et par conséquent les amortir.

Le montant de ces amortissements s'élève à 2.500 €.

Le Comité Syndical accepte, à l'unanimité, l'inscription au budget 2022 de 2.500 € pour les immobilisations au titre des amortissements 2022, et autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

Décisions modificatives n°2.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical les modifications de crédits budgétaires 2022 suivants :

Chap.	Article	Libellé	FONCTIONNEMENT	
			Dépenses	Recettes
67	673	Titres annulés sur exercice antérieur	+ 3 100.00	
042	6811	Dotations aux amortissements	+ 2 500.00	
70	70612	Redevance spéciale		+ 3 100.00
70	7013	Vente de produits		+ 2 500.00
		TOTAL	+ 5 600.00	+ 5 600.00

Chap.	Article	Libellé	INVESTISSEMENT	
			Dépenses	Recettes
040	28188	Amortissements des autres matériels		+ 2 500.00
21	2158	Autres installations, matériel et outillage	+ 2 500.00	
		TOTAL	+ 2 500.00	+ 2 500.00

Après en avoir délibéré, l'Assemblée accepte à l'unanimité, les Décisions Modificatives telles que présentées et autorise le Président à signer tout document s'y afférent.

Convention entre le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE et le S.I.C.T.O.M. DES COUZES.

Le Président informe l'Assemblée que des travaux de modernisation vont être effectués sur certaines déchèteries du S.I.C.T.O.M. DES COUZES. Il propose qu'une partie des usagers de ce territoire ait accès à nos déchèteries pendant cette période, moyennant une contribution financière.

L'Assemblée autorise à l'unanimité, la signature d'une Convention d'une durée de 3 mois reconductible, entre les deux Syndicats de façon à autoriser une partie des habitants du S.I.C.T.O.M. DES COUZES à utiliser les déchèteries du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

Mise en place de la Protection Fonctionnelle pour un agent ayant subi une agression en date du 21 Avril 2022.

Madame Catherine FROMAGE, Vice-Présidente, informe l'Assemblée que tout agent victime d'un préjudice dans le cadre de ses fonctions, a droit à une Protection dite Fonctionnelle.

Un agent du S.I.C.T.O.M., victime d'une agression le 21 Avril 2022, a formellement demandé à bénéficier de cette protection auprès de Monsieur Pierre RAVEL.

Le Comité Syndical accorde à l'unanimité, la Protection Fonctionnelle à cette personne et autorise le Président à signer toute pièce nécessaire au bon déroulement de cette délibération.

Reconduction mission de Gardiennage à BRASSAC LES MINES.

Le Président rappelle que suite à l'agression de notre gardien, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE a dû mettre en place des vigiles recrutés auprès d'une société privée. Il propose de reconduire cette prestation pour deux mois supplémentaires.

L'Assemblée approuve à l'unanimité moins deux abstentions, la prolongation pour deux mois supplémentaires de la présence de vigiles pour assurer la sécurité sur la déchèterie de BRASSAC LES MINES et autorise le Président, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Arrêté le 07 OCTOBRE 2022

Le Président
Monsieur Pierre RAVEL



La secrétaire de séance
Madame Catherine FROMAGE

